

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	41
Représentés	2
Absent	0

Votes	
Pour	33
Contre	0
Abstention	10
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2026

Le mercredi 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 09 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Céline BEAURY pouvoir à Monsieur Jordan MADIANDE
Monsieur Alain OMRANE pouvoir à Monsieur Ali ID ELOUALI

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Monsieur le Maire rappelle que l'ouverture d'une surface de vente supérieure à 1 000 m² nécessite l'obtention préalable d'une autorisation administrative délivrée après avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial est compétente pour examiner les demandes d'autorisations d'exploitation commerciale. Elle est composée par arrêté préfectoral pour chaque demande d'autorisation.

Présidée par le Préfet, elle est composée de 7 élus, dont le Maire de la commune d'implantation ou son représentant, de 4 personnalités qualifiées deux en matière de consommation, et de protection des consommateurs, deux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire et 3 personnalités qualifiées représentant le tissu économique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir désigner les représentants de la commune au sein de la CDAC.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-33,

Vu le Code de Commerce et notamment les articles L. 751-1 et L. 752-1,

Vu la loi N° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, modifiant les articles L. 750-1 à L. 752-26 et R. 751-1 à R. 752-54 du Code de commerce régissant les autorisations d'exploitations commerciales,

Vu le décret N° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial,

Considérant la nécessité de désigner les représentant·e·s de la commune (titulaire, suppléant) au sein de la Commission Départementale D'Aménagement Commercial,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Désigne **Monsieur Tonino PANETTA**, Maire de Choisy-le-Roi, représentant de droit, à la Commission de Départementale d'Aménagement Commercial et **Monsieur Moustapha THIAM** en qualité de suppléant.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 avril 2026

AR Préfectoral

le 16/04/2026

Acte Excéutoire sous référence :

094-219400223-20260415-DEL26064H1-DE

Pour extrait conforme,
Monsieur Tonino PANETTA
Maire